

PREFECTURE DES PYRENEES-ATLANTIQUES

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

PROCEDURE D'ENREGISTREMENT

Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)

COMMUNE DE LOUBIENG

Le public est informé qu'en application de l'arrêté préfectoral du **- 8 MARS 2018**, il sera procédé pendant quatre semaines à la consultation du public sur la demande d'enregistrement formulée par la SARL Laffittes Freres en vue de procéder à l'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes sur le territoire de la commune de Loubieng, Route de Lespoune.

Cette installation est soumise à enregistrement par référence aux rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

2760-3 : installation de stockage de déchets inertes : 97 000 tonnes (52 500 m³) sur une période de 20 ans

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie de Loubieng du mercredi 4 avril 2018 au mercredi 2 mai 2018 inclus où les intéressés pourront en prendre connaissance pendant les heures normales d'ouverture des bureaux soit les mardi et jeudi de 14h00 à 19h00 et consigner éventuellement leurs observations sur le registre ou les adresser par écrit avant la fin du délai de consultation du public, à M. le Préfet – Service de Coordination des Politiques Interministérielles - Bureau de l'Aménagement de l'Espace – 2 rue Maréchal Joffre 64021 Pau cédex ou par voie électronique à l'adresse suivante : pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est le Préfet des Pyrénées-atlantiques. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel ou un arrêté préfectoral de refus.

L'avis de consultation du public ainsi que le dossier numérique de la demande de l'exploitant sont publiés sur le site internet de la préfecture : www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Fait à Pau, le **- 8 MARS 2018**

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général,


Eddie BOUTTERA